

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF-C6
Raison sociale de l'entreprise	SNCF-C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n °3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

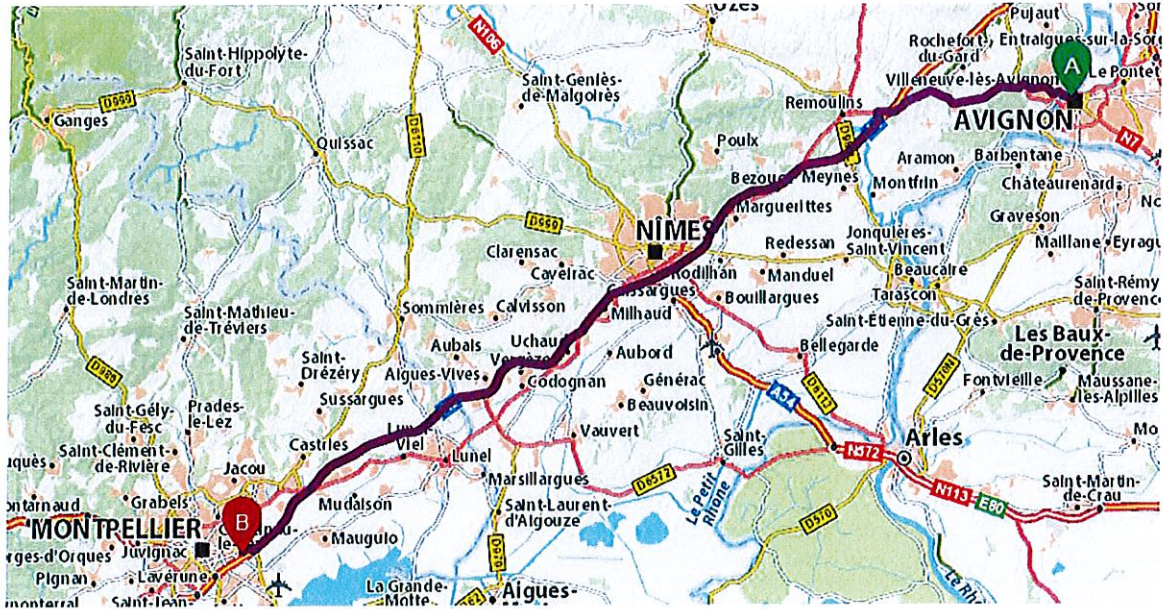
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>AVIGNON</p> <p>Parking Autocars Saint-Benezet, Boulevard du Rhône, 84000 Avignon</p> <p>43.952499, 4.804022</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>MONTPELLIER</p> <p>1016, rue Georges Méliès, 34000 MONTPELLIER, France</p> <p>43.604452, 3.918318</p>
<p>Itinéraire(s) envisagé(s)</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 1</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Avignon-Montpellier</p>
<p>Temps de parcours</p> <p><i>(en heures et minutes)</i></p>	<p>01h30</p>
<p>Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 2</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Avignon-Montpellier</p>

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Avignon <> Montpellier



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

AVIGNON <> MONTPELLIER

- Sens Avignon > Montpellier

	Quotidien
AVIGNON Départ <i>Boulevard du Rhône</i>	21h15
NÎMES Passage <i>Avenue du Languedoc</i>	21h55/22h05
MONTPELLIER Arrivée <i>Rue Georges Méliès</i>	22h45
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 places

- Sens Montpellier > Avignon

	Quotidien
MONTPELLIER Départ <i>Rue Georges Méliès</i>	11h00
NÎMES Passage <i>Avenue du Languedoc</i>	11h40/11h50
AVIGNON Arrivée <i>Boulevard du Rhône</i>	12h30
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 cars 57 places